



Prescription d'une caution solidaire

Par **Mlaon02**, le **01/02/2021** à **15:07**

Je me suis portée caution solidaire pour la reprise d'un garage de réparation automobile pour ma fille . Faillite , liquidation judiciaire la bio a fait racheter sa créance par plusieurs sociétés de recouvrement . Nous n'avons pas été informés dès le début des problèmes de trésorerie et des différentes étapes de la liquidation judiciaire (2014) . Nous recevons par période des avis de paiement et des menaces de poursuites judiciaires . Que faire ? Merci pour votre aide .

Par **CUJAS 26150**, le **01/02/2021** à **15:16**

Bonjour,

attendez de voir si vous êtes assignés en justice ou non.

Par **youris**, le **01/02/2021** à **18:34**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien sur les obligations d'information de la caution:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/obligation-information-annuelle-cautions-7119.htm>

salutations